

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des Poissonniers
75883 PARIS CEDEX 18

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'association UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION NATIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point évoqué dans l'annexe aux comptes annuels dans le chapitre « Règles et méthodes comptables » : « le changement de méthode comptable liés à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2025 de l'ANC N° 2022-6 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé. ».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 22 Mai 2026.



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

Société : UNION NATIONALE SPORTIVE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Bilan Actif -

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2025	Net N-1
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 / 44 /	12 662	4 / 85	4 392
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Total immobilisations corporelles	17 447	12 662	4 785	4 392
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	320		320	320
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	320		320	320
TOTAL II	17 767	12 662	5 105	4 712
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	8 660	8 660		
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	799 415	3 864	795 551	731 163
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	247 173		247 173	74 016
Charges constatées d'avance	2 158		2 158	173
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 612		34 612	134 136
Total III	1 092 018	12 524	1 079 494	939 487
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 109 785	25 186	1 084 599	944 200

Société : UNION NATIONALE SPORTIVE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Bilan Passif -

Rubriques	Net 2025	Net N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 245	15 245
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	78 997	78 997
Autres réserves		
Report à nouveau	48 695	4 / 181
Excédent ou déficit de l'exercice	5 520	1 514
Total situation nette	148 457	142 937
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Total autres fonds associatifs		
TOTAL I	148 457	142 937
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	201 651	8 000
Provisions pour charges		48 758
TOTAL III	201 651	56 758
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180	180
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 783	106 985
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	181 979	179 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	394 649	370 565
Produits constatés d'avance	88 900	87 200
TOTAL IV	734 491	744 505
Ecart de conversion et différences d'évaluation – Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	1 084 599	944 200

Société : UNION NATIONALE SPORTIVE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Compte de résultat (partie 1) -

	Net 2025	Net N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	75 456	52 023
Ventes de biens et services	1 409 789	1 225 602
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 409 789	1 225 602
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	578 300	497 930
Concours publics et subventions d'exploitation	578 300	461 628
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		17 764
Dons manuels		17 764
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 264	18 538
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6	5
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 070 815	1 775 561
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	107	20
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	517 090	679 206
Aides financières	1 000	1 000
Impôts, taxes et versements assimilés	69 277	49 657
Salaires	977 005	812 059
Cotisations sociales	321 041	285 453
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 092	3 127
Dotations aux provisions	144 893	13 791
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	29 806	254
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 065 311	1 844 566
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 504	(69 006)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6	6
Autres intérêts et produits assimilés	10	13
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	16	19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Société : UNION NATIONALE SPORTIVE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	16	19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	5 520	(68 986)

- Compte de résultat (Suite) -

Rubriques	Net 2025	Net N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		75 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)		70 500
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 070 831	1 850 580
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VII)	2 065 311	1 849 066
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 520	1 514

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Net 2025	Net N-1
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	417 840	354 824
TOTAL	417 840	354 824
Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	417 840	354 824
TOTAL	417 840	354 824

Présentation générale

Association : UNION NATIONALE SPORTIVE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 sont :

Total du bilan : 1 084 599 €

Total des charges : 2 065 311 €

Total des produits : 2 070 831 €

Résultat de l'exercice : 5 520 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2026 .

1 – Description de l'association

- Objet social
- Nature et périmètre des activités

2 - Règles et méthodes comptables

L'association applique le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels complété par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Un changement dans les méthodes de présentation a été apporté afin de tenir compte de la modification du PCG suite au règlement ANC 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Licences et Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	2 à 10 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Matériel informatique fixe	
- Unité centrale, Micro-informatique	3 ans
- Périphériques (imprimante, scanner...)	5 ans
Matériel informatique portable	2 ans
Informatique réseau	7 ans

4 - Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

5 - Stocks

Les stocks au 31 décembre 2025 est de : 8 660 €

La méthode d'évaluation des stocks utilisée est le CUMP (Cout Unitaire Moyen Pondéré).

6 - Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

7 - Les provisions règlementées figurant au bilan

Non applicable

8 - Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan et sont reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

9- Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés sont réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales au taux de 50%. Enfin le montant ainsi déterminé est actualisé.

Elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

10 - Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art. 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés a représenté pour l'exercice, un montant de 130 500€ bruts, avantages en nature inclus.

11- Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent pour l'exercice clos au 31/12/2025 à 9 600€ dont 9 600 € afférents à la certification des comptes et 0€ afférents aux autres prestations.

12- Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent pour l'exercice clos au 31/12/2025 à 417 840 € pour le personnel bénévole.

13 – Résultat exceptionnel

En cas de résultat exceptionnel, en préciser l'évènement déclencheur sinon indiquer que l'entité n'est pas concernée.

14 – Transactions avec contreparties

A faire figurer toutes transactions non habituelles ou non conclues à des conditions normales (don au Fonds de Dotation, apport en fonds propres, prêts entre associations avec mise en place de conventions de trésorerie).

15 – Analyse des reclassements significatifs entre 2024 et 2025

Pas de reclassements significatifs.

16 - Faits marquants de l'exercice

Organisation :

Le principal fait marquant de l'exercice concerne la structuration de l'UNSLI en organisme de formation, avec l'obtention dans le courant de l'année de la certification Qualiopi.

Ressources Humaines :

L'activité fédérale ou en régions a nécessité la réalisation de 3 embauches en CDI (dont 1 temps partiel). 2 départs de salariées en CDI sont à constater, qui sont intervenus en fin d'exercice. L'activité en régions a par ailleurs mobilisé 5 missions ponctuelles en CDD ou alternance.

Activité :

Des difficultés récurrentes de fonctionnement des financements FSE doivent être mises en avant : délais de contrôle de service fait et de clôture des bilans, délais d'instruction des projets déposés, qui engendrent des conséquences notables en matière de suivi des budgets. Une notification de conclusion définitive du contrôle de service portant sur un financement 2023/2024 a été portée à connaissance au cours des travaux de clôture, donnant lieu à une provision pour risque car un recours est envisagé.

À noter également des modalités nouvelles de fonctionnement du marché AFPA, sur un nombre restreint de territoire et qui ne mobilisent plus l'UNSLI, et donc la disparition de cette activité dans les comptes de l'UNSLI, en charges et produits.

17 - Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Pas de faits significatifs portés à la connaissance de la gouvernance de l'UNSLI post clôture qui concerneraient l'exercice 2025.

Tableaux Annexes



Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 245				15 245
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	78 997				78 997
Report à nouveau	47 181		1 514		48 695
Excédent ou déficit de l'exercice	1 514	(1 514)	5 520		5 520
Situation nette	142 937	(1 514)	7 034		148 457
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	142 937	(1 514)	7 034		148 457

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat., et outillages industriels				
Inst. générales, agencents, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	16 095	3 701	2 349	17 447
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	16 095	3 701	2 349	17 447
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés	320			320
Prêts et autres immobilisations financières (2)				
Total des immobilisations financières	320	3 701	2 349	320
TOTAL GENERAL	16 415	3 701	2 349	320

Tableau des Amortissements

Amortissements	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 703	2 609	1 650	12 662
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	11 703	2 609	1 650	12 662
TOTAL GENERAL	11 703	2 609	1 650	12 662
Charges réparties sur plusieurs exercices				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	3 864	3 864		8 645
Autres créances clients	795 551	795 551		731 163
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	13 702	13 702		1 500
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 096	2 096		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	0			
Autres impôts, taxes et versements assimilés				8 186
Divers	131 000	131 000		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	99 971	99 971		63 468
Total actif circulant	1 046 184	1 046 184		812 962
Charges constatées d'avance	2 158	2 158		173
TOTAL DES CREANCES	1 048 343	1 048 343		813 135
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				



Etat des Provisions

Nature des provisions	Montant au début	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à fin
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total des provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	8 000	140 403		148 403
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Sous total provisions pour risques	8 000	140 403		148 403
Provisions pour pensions et obligations similaires	48 758	4 490		53 248
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Sous total provisions pour charges	48 758	48 758		53 248
Autres provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	56 758	144 893		201 651
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisation de titres mis en équivalence				
Sur immobilisation de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	8 660			8 660
Sur comptes clients	8 645			3 864
Autres provisions dépréciations			(4 781)	
Total des provisions pour dépréciation	17 305	0	(4 781)	12 524
TOTAL GENERAL	74 063	144 893	(4 781)	214 175

État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	180	180			180
à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	68 783	68 783			106 985
Personnel et comptes rattachés	74 798	74 798			84 864
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 476	86 476			77 013
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	20 705	20 705			17 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	394 649	394 649			370 565
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	88 900	88 900			87 200
TOTAL DES DETTES	734 491	734 491			744 505

Emprunts souscrits en cours d'exercice €

Emprunts remboursés en cours d'exercice €

Effectif moyen

	Effectif moyen salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise	19
Employés et techniciens	1
Autres :	0
Total	29



Membres de l'unité économique et sociale

Notre association adhère à l'unité économique de la FEDERATION LEO LAGRANGE, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- LEO LAGRANGE ANIMATION
- LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE EN PAYS DE GEX
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE ALSACE LORRAINE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD
- SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA SUD
- SAS CONCORDE
- SAS LES BERGES DU LAC
- LEO LAGRANGE FORMATION
- UNSLL
- ALLDC

